



Association loi 1901

Société des Amis du Château de Commarin

21320 – Commarin

Le 12 juin 2020

Convocation aux Assemblées Générales : Ordinaire et Extraordinaire du dimanche 28 juin 2020

Madame, Monsieur, chère adhérente, cher adhérent,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer aux deux Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire, de notre Association : **La Société des Amis du Château de Commarin**. Celles-ci auront lieu le **dimanche 28 juin 2020 à 15h00**, à l'adresse suivante : **Château de Commarin, 10 rue du Château, Commarin (21320)**.

Pour un riche moment d'échange, de partage, de culture, et de convivialité, l'après-midi se déroulera de la façon suivante :

- **Tenue des deux Assemblées Générales de l'Association (AGO et AGE)** dans l'ancien local à voitures du château, dans l'enceinte du château, à droite de la Porte de Vienne, à 15h00 ;
- Pour celles et ceux qui voudront bien réserver, un **concert de musique classique, deux flûtes et une harpe, par le Trio ARCADIA** dans un espace du château, à 18h00 ;
- Possibilité de visiter l'**exposition d'Art Moderne** présentant les « **Totems** » de notre ami et talentueux **peintre australien Kevin Pearsh**. Des structures en aluminium, parfois immergées, aux couleurs chatoyantes, qui sont disposées dans les douves et le parc, tout autour du château, pour capter le regard des visiteurs ;
- En soirée, à l'issue du concert du Trio Arcadia, **la terrasse du Café du Château restera exceptionnellement ouverte**. Il sera possible d'y dîner ou prendre un verre, face au château.

NB : Nous sommes toujours dans des circonstances quelque peu particulières eu égard à la situation sanitaire. Aussi, afin que cette Assemblée Générale se déroule en toute sécurité et dans le respect des normes en vigueur, les règles de distanciation physique et sanitaires seront respectées. Les places seront à distance réglementaire, exceptées pour les familles qui pourront rester groupées si elles le souhaitent. Le port du masque sera demandé à chaque adhérent à l'entrée de l'AG, et jusqu'à la sortie, et les flux d'entrée et sortie seront canalisés. Pour le bien et le confort de tous, il vous sera demandé de respecter strictement toutes ces règles.

Pour ces raisons, il est préférable d'arriver sur place un quart d'heure avant le début de l'AG, soit à 14h45.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire (15h00) :

- Accueil des adhérents, pointage des feuilles de présence par un bénévole (pas de signature)
- Rapport Moral du président
 - Bilan de l'activité de l'Association depuis sa création
 - Programme de l'année 2020
 - Perspectives à moyen et long terme
 - L'Association et sa communication
 - Les Adhérents
- Rapport Financier du Trésorier
 - Bilan 2019
 - Budget 2020
- Questions / Réponses
- Composition du Conseil d'Administration
- Composition du Bureau

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Validation des nouveaux statuts de l'Association

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de nos statuts :

- Si la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire n'impose pas de quorum minimum, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut quant à elle délibérer que si un quart au moins des membres est présent ou représenté.
- Le droit de participer, ou d'être représenté, à l'Assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation 2020 à la date du 28 juin 2020. (On peut payer sa cotisation 2020 à l'entrée de l'AG).
- Votre présence à ces deux Assemblées Générales est nécessaire. En cas d'empêchement, nous vous remercions de **nous faire parvenir votre Pouvoir**, soit en blanc, soit en nommant l'adhérent de votre choix qui sera présent pour vous représenter. **Ceci au plus tard pour le mercredi 24 juin 2020.** (Formulaire de pouvoir joint)
- Le Conseil d'Administration comprend 4 membres au moins et 12 membres au plus. Toute personne désireuse de poser sa candidature à l'un des **8 postes vacants** du CA devra en faire part sous forme de **lettre de motivation au président ou au Conseil d'Administration au plus tard pour le mercredi 24 juin 2020.**

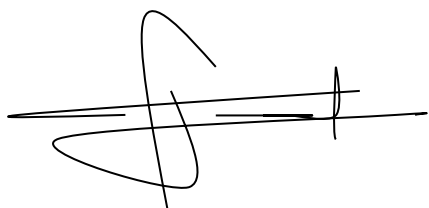
Concert

Pour clôturer de la plus belle façon qui soit cette Assemblée Générale, nous vous proposons d'assister à un **concert de musique classique dans un espace du château de Commarin**. Ce concert est au prix de **12,00 euros** pour les adhérents SA2C, et 15,00 euros en tarif public, et **sur réservation**.

La réservation et le paiement se font directement en ligne sur le site des Amis du Château de Commarin : www.amis-chateau-commarin.com
soit via l'Agenda, soit via la page « Saison culuturelle 2020 ».

Pour préparer ces Assemblées Générales, vous trouverez ci-joint le projet de modification des statuts, et le formulaire de Pouvoir.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant chaleureusement, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chère adhérente, cher adhérent, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

Claude FINOT, président

NB : Si vous pouviez nous **confirmer votre présence à nos AG par mail** à : amischateaucommarin@gmail.com cela nous faciliterait l'organisation.
Un très grand **MERCI** pour cela.

POUVOIR

Je soussigné (NOM, Prénom de l'adhérent), adhérent de l'Association SOCIETE DES AMIS DU CHÂTEAU DE COMMARIN, à jour de ma cotisation 2020,

donne pouvoir à (NOM, Prénom de la personne investie du pouvoir), également membre de ladite Association, pour me représenter lors de :

- L'Assemblée Générale Ordinaire, et
- L'Assemblée Générale Extraordinaire

qui se tiendront toutes deux le dimanche 28 juin 2020 à partir de 15h00 au château de Commarin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Fait à Le

Signature précédée de la mention
« Bon pour Pouvoir »

Ce POUVOIR est à retourner à :

Société des Amis du Château de Commarin
Château de Commarin
10 rue du château
21320 – Commarin

au plus tard pour le mercredi 24 juin 2020